



GUIDE DE POSE

Pour panneau isolant en fibres de cartons

valosense

Une seule gamme de produits pour
couvrir toutes les applications



Cloisons intérieures
distributives



Plancher de combles
/ rampants



Murs périphériques
intérieures

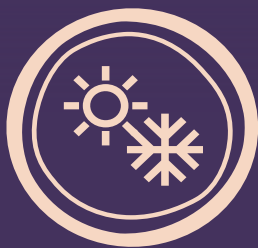


FABRICATION
FRANÇAISE



Valosense

L'isolant Responsable



confort
été & hiver



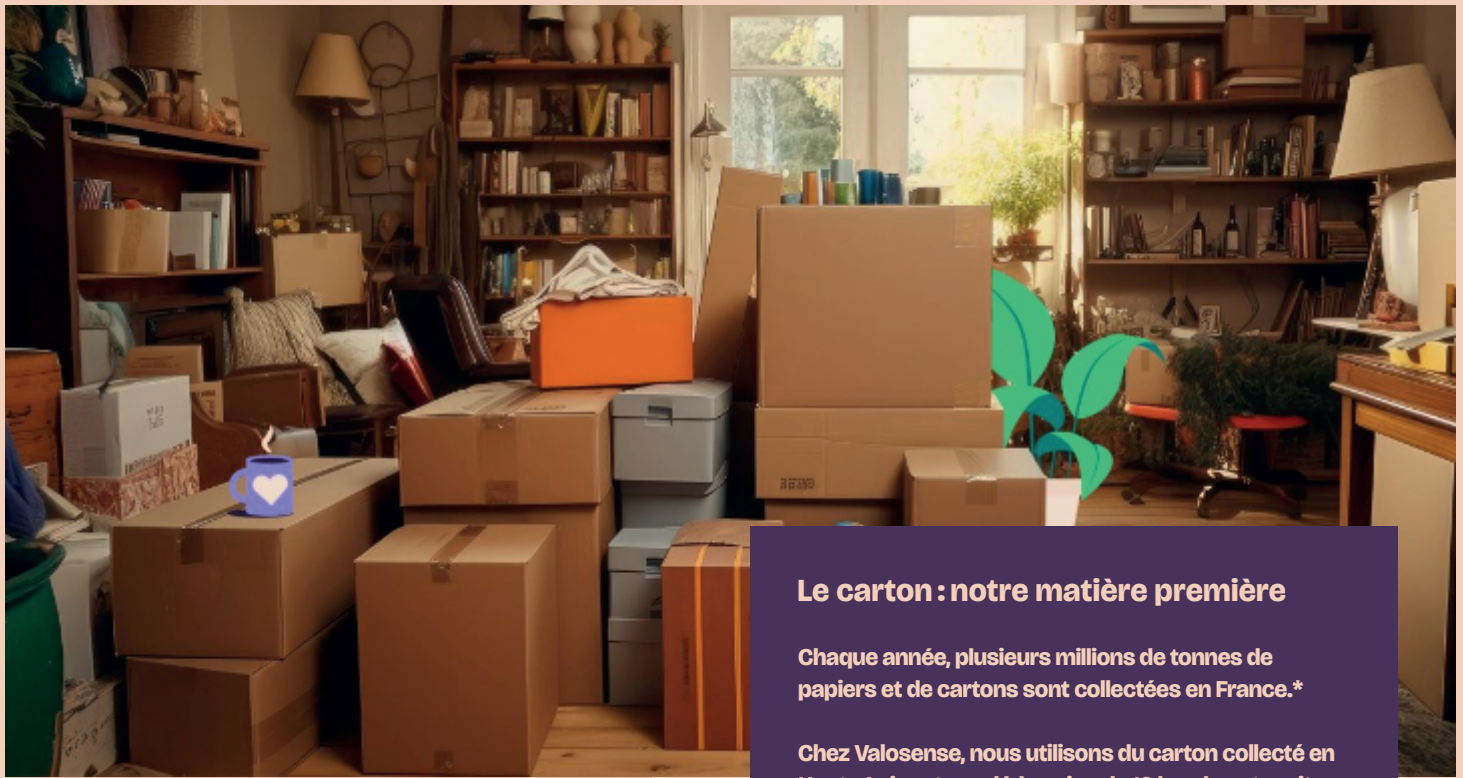
confort
acoustique



confort
de pose



confort
de découpe



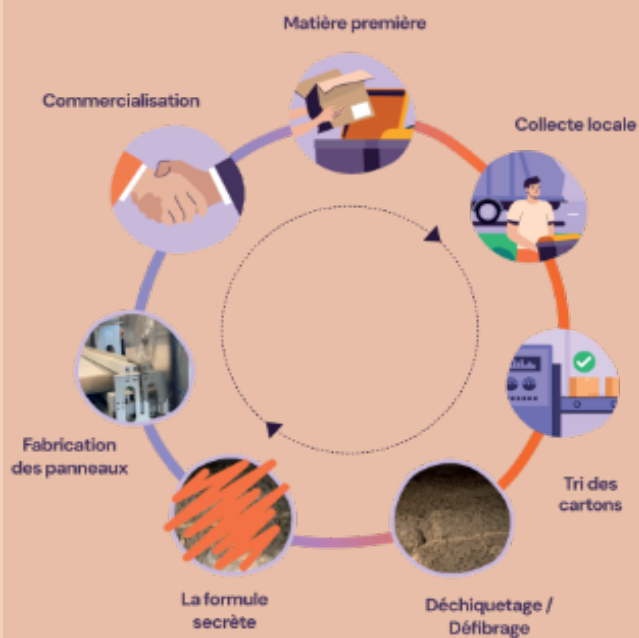
Le carton : notre matière première

Chaque année, plusieurs millions de tonnes de papiers et de cartons sont collectées en France.*

Chez Valosense, nous utilisons du carton collecté en Haute-Loire et recyclé à moins de 10 km de notre site de production pour fabriquer nos panneaux isolants.

Notre processus de fabrication

Notre procédé de fabrication repose sur une transformation mécanique du carton recyclé : il est défilé, homogénéisé, puis déposé en nappe pour produire des panneaux isolants semi-rigides destinés à l'isolation intérieure des bâtiments.



Grâce à leur conductivité thermique et à leur masse volumique, nos panneaux contribuent au confort intérieur des bâtiments, en été comme en hiver. La structure fibreuse du matériau, dense et homogène, participe également au confort acoustique des parois.

Pour l'ensemble des caractéristiques certifiées, se reporter à la fiche technique du produit.

*source CITEO



Introduction

Le panneau Valosense doit être posé en respectant les bonnes pratiques et les normes applicables dans chaque pays. Ce dossier technique traite spécifiquement des aspects liés à l'isolation thermique des rampants, des cloisons intérieures distributives, des planchers de combles et des planchers intermédiaires.

Ouvrages concernés :



- Cloisons intérieures distributives
Montants simples / doubles



- Murs périphériques intérieurs
Maçonnés
Ossature bois



- Plancher de combles / Rampants
Sur plancher de combles
Sous plancher de combles
Entre fermettes
En rampant

Précautions et spécificités :

Avant de procéder à l'installation de l'isolation, il est crucial de vérifier que la surface soit propre, saine, sans présence de moisissures, en bon état et hors d'eau. Il est aussi nécessaire de s'assurer que la couverture ne présente aucun défaut d'étanchéité.

- L'écran de sous-toiture doit être en bon état, HPV (hautement perméable à la vapeur d'eau) avec une valeur $sd \leq 0,1$ m, et certifié selon le référentiel QB25. Pour son installation, se référer au DTU 40.29.
- Il est impératif de respecter une lame d'air ventilée d'au moins 20 mm entre la couverture et l'écran de sous-toiture.

Utilisation de membranes d'étanchéité à l'air

La mise en place d'un dispositif d'étanchéité à l'air, indépendant et continu, est indispensable pour éviter toute condensation interne ainsi que les mouvements d'air au sein de l'isolant. Le terme "pare-vapeur" sera utilisé dans ce document pour désigner les membranes d'étanchéité à l'air.

La valeur sd du pare-vapeur doit être en adéquation avec le système constructif et les conditions climatiques. Il est essentiel de suivre les recommandations du fabricant à ce sujet.

Le pare-vapeur doit être installé selon les règles de l'art, de manière continue, étanche, et en assurant une parfaite étanchéité de tous les raccords (murs, sols, plafonds, menuiseries, etc.).

Tous les joints, fentes, et raccords avec les éléments de construction ou entre les lés doivent être soigneusement scellés pour garantir l'étanchéité à l'air. Les points singuliers doivent être traités de façon étanche et dans les règles de l'art. Les zones endommagées doivent être réparées de manière étanche.

Le pare-vapeur doit être fixé du côté de l'ambiance chauffée du bâtiment, en utilisant du ruban adhésif double face sur les fourrures métalliques, ou des agrafes sur les montants en ossature bois. Il doit être positionné contre l'isolant, sans laisser de vide dans le complexe "pare-vapeur/isolant/écran de sous-toiture".

En partie courante, un recouvrement des lés de pare-vapeur souple entre eux supérieur ou égal à 100 mm doit être respecté et la continuité du pare-vapeur doit être rétablie par collage à l'aide de bandes adhésives.

Si des câbles, tuyaux ou autres équipements doivent passer, ce passage doit être effectué après la pose du pare-vapeur, en évitant tout percement de celui-ci. Dans ce cas, la création d'un passage technique est nécessaire (contre-lattage après la pose étanche du pare-vapeur, installation des gaines techniques, puis mise en place des éléments de finition).

Traitement des éléments générant de la chaleur

Dans tous les cas, l'isolant ne doit jamais être en contact direct avec des éléments susceptibles de produire de la chaleur (conduits de cheminée, transformateurs, bobines, dispositifs d'éclairage encastrés, etc.).

Conduits de cheminée :

Un coffrage doit être mis en place, soit en plaques de plâtre, soit en bois, et doit dépasser la hauteur de l'isolant d'au moins 20 %. La distance de sécurité entre le conduit de fumée et l'isolant varie selon le type de conduit utilisé ; cette distance doit être respectée conformément à la norme NF DTU 24.1P1 et au e-cahier CSTB 3816.

Le DTU 24.1 spécifie que l'espace correspondant à cette distance de sécurité ne doit pas être isolé. Toutefois, pour minimiser les ponts thermiques et garantir une bonne étanchéité à l'air, lorsque le type de conduit de fumée est connu, il est possible d'utiliser les solutions fournies par le fabricant, validées par un Avis Technique. Cela garantit des conditions de sécurité équivalentes à celles de la norme NF DTU 24.1, même en cas de feu de cheminée. En Belgique, il faut se conformer aux normes NBN B 61-001 et NBN B 61-002.

Dispositifs d'éclairage encastrés :

L'isolant ne doit en aucun cas être en contact direct avec les dispositifs d'éclairage encastrés (voir fig. 1). Pour les installations neuves ou les rénovations complètes de plafond, une solution consiste à créer un espace entre l'isolant et le spot lumineux. Cet espace peut être réalisé sous forme de plénum, permettant ainsi d'encastrer le spot sans risque de contact avec l'isolant.

Les dimensions du plénum doivent permettre la dissipation de la chaleur générée par le ou les spots. La distance minimale entre la sous-face du plancher isolé et la hauteur du spot doit être de 10 cm (voir fig. 2). Si aucune protection n'est prévue autour des spots, le plénum doit être continu sur l'ensemble de la surface du plancher concerné.

Autres éléments générant de la chaleur

Il est strictement interdit de placer, au sein de l'isolant, des équipements électriques non protégés susceptibles de créer une source de chaleur continue (bobines, moteurs, etc.), conformément à la norme NF C 15-100). Ces composants doivent être extraits de la couche d'isolation ou bien enfermés dans un coffrage, réalisé en plaques de plâtre ou en bois, d'une hauteur d'au moins 20 % au-dessus de la hauteur de l'isolant. Par ailleurs, les Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application peuvent recommander des dispositions particulières pour l'installation de ces produits, à condition que les justifications adéquates soient fournies (notamment pour garantir l'étanchéité à l'air ou prévenir les risques de surchauffe).

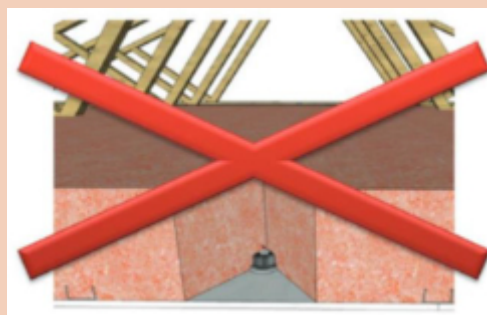


Figure 1 :
spot non protégé au contact de l'isolant INTERDIT

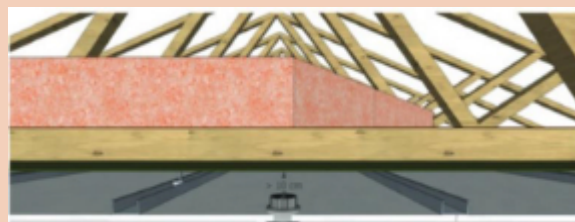


Figure 2 :
spot encastré dans un plénum

Découpe du panneau

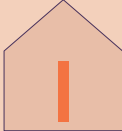
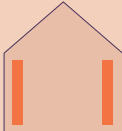
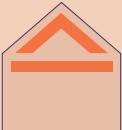
Le panneau isolant peut être découpé à l'aide d'un couteau spécifique, appelé couteau coupe isolants fibreux, muni d'une lame ondulée non dentée.

Il est aussi possible d'utiliser une scie électrique « tandem », « égoïne » ou « sabre » avec une double lame ondulée, ainsi qu'une scie circulaire ou une disqueuse équipée d'un disque à métaux.



Sommaire

Nos applications d'isolation par l'intérieur

	Cloisons intérieures distributives	
	Montants simples/doubles	8
	Murs périphériques intérieurs	
	Maçonnés	10
	Ossature bois	11
	Plancher de combles / Rampants	
	Sur plancher de combles	14
	Sous plancher de combles	15
	Entre fermettes	16
	En rampant	17

Références - Documents Techniques unifiés (DTU)

- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs
- DTU 23.1 : Murs en béton banché
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques en plâtre - plaques à faces cartonnées
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre et isolant
- DTU 31.2 : Constructions de maisons et bâtiment à ossature en bois
- DTU 40.29 : Mise en oeuvre des écrans souples de sous toiture
- DTU 45.10 : Isolation thermique des bâtiments frigorifiques et des locaux à ambiance régulée

Références - Cahiers de prescriptions Techniques (CPT)

- CPT 3560_V2
- CPT 3647
- CPT 3728



Cloisons intérieures distributives



**Projets de
rénovations**



**Constructions
nouves**



Montants simples/doubles

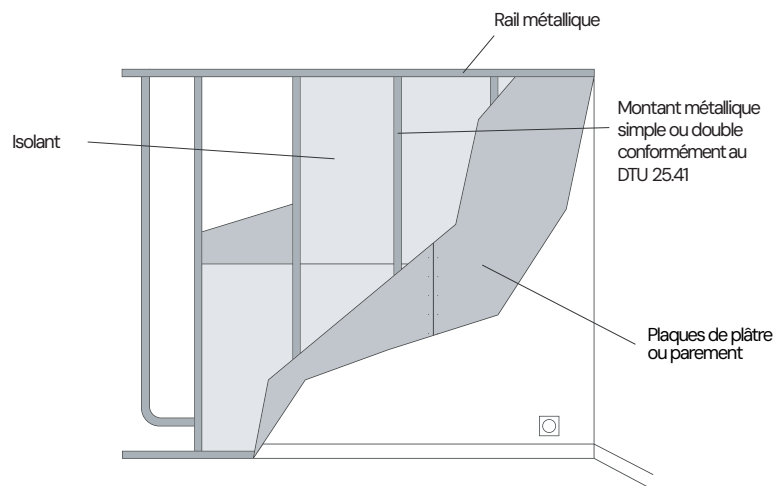
Règles de l'art de systèmes cloisons

Documents techniques unifiés :

- DTU 20.1
- DTU 25.41
- DTU 25.42

Cahiers de prescriptions techniques :

- CPT 3728



Ordre de pose



1

Pose ossature métallique

2

Pose plaque de plâtre ou parement sur 1 face

3

Pose isolant (épaisseur adaptée à celle de la cloison)

4

Pose réseaux (électrique, eau etc.) si nécessaire

4

Pose plaque de plâtre ou parement sur 2ème face



Murs périphériques intérieurs



**Projets de
rénovations**



**Constructions
nouves**



Maçonnés

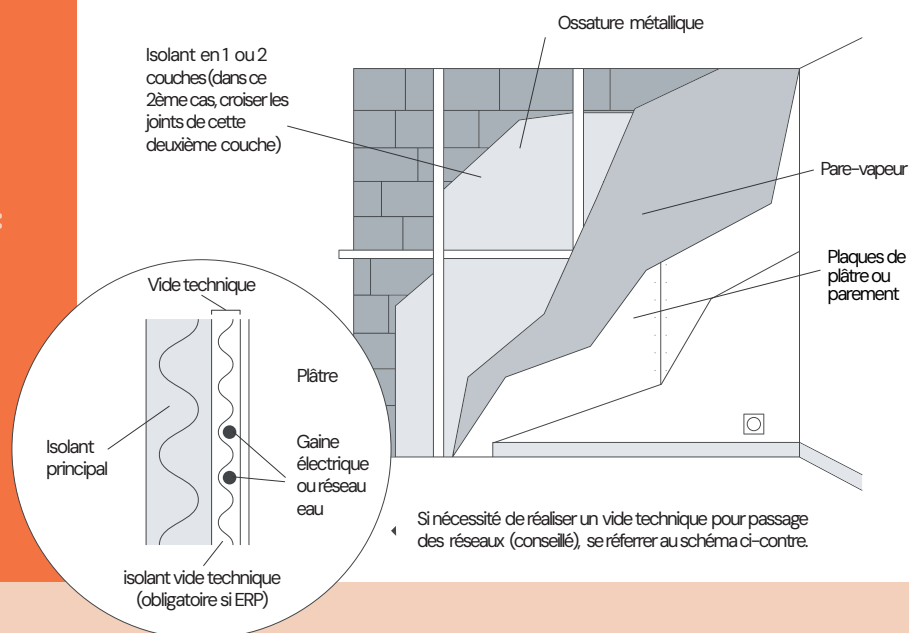
Règles de l'art de systèmes murs maçonnés

Documents techniques unifiés :

- DTU 20.1
- DTU 25.41
- DTU 25.42

Cahiers de prescriptions techniques :

- CPT 3728



Ordre de pose



1

Mise en place de la structure secondaire

2

Mise en place de l'isolant

3

Mise en place et finitions de la membrane pare-vapeur

4

Pose plaque de plâtre ou parement



Ossature bois

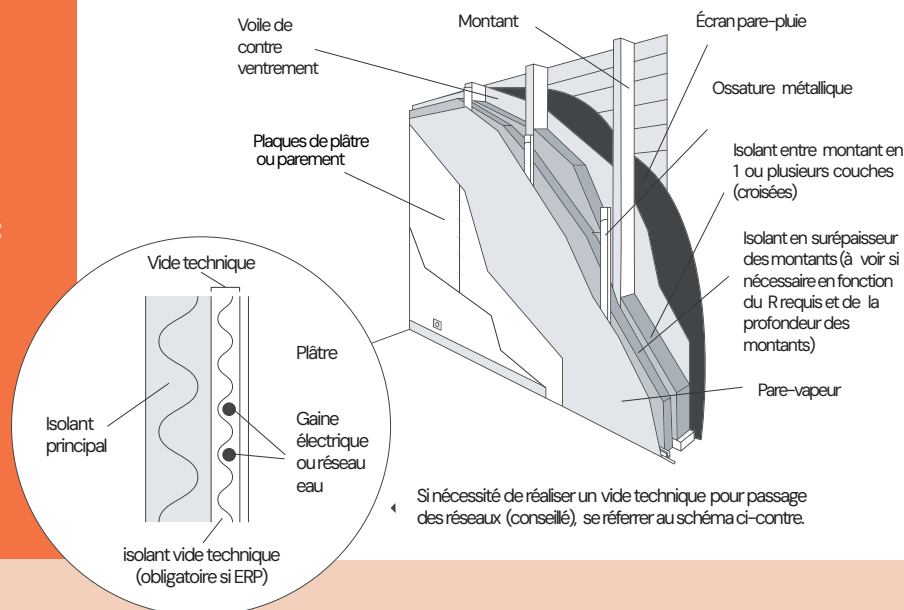
Règles de l'art de systèmes murs ossature bois

Documents techniques unifiés :

- DTU 25.41
- DTU 31.2
- DTU 45.10

Cahiers de prescriptions techniques :

- CPT 3728



Ordre de pose



1

Mise en place de la structure secondaire

2

Mise en place de l'isolant

3

Mise en place et finitions de la membrane pare-vapeur

4

Pose plaque de plâtre ou parement





Plancher de combles / Rampants



Projets de
rénovations



Constructions
nouves



Sur plancher de combles

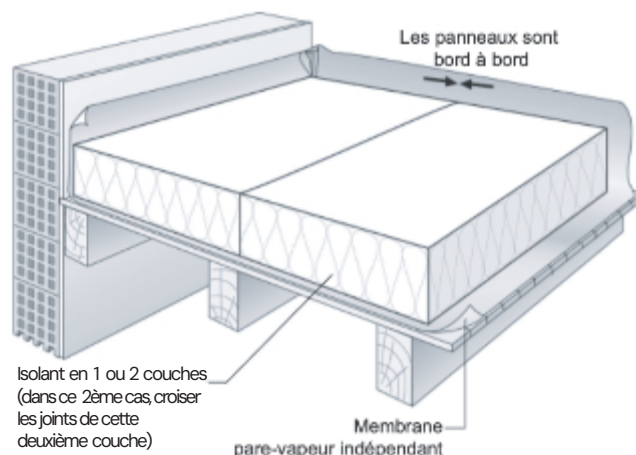
Règles de l'art de systèmes combles sur plancher

Documents techniques unifiés :

- DTU 45.10
- DTU 31.2

Cahiers de prescriptions techniques :

- CPT 3560_V2



Ordre de pose



1

Mise en place et finitions de la membrane pare-vapeur sur plancher existant

2

Mise en place de l'isolant (croiser les couches si pose en plusieurs couches)



Sous plancher de combles

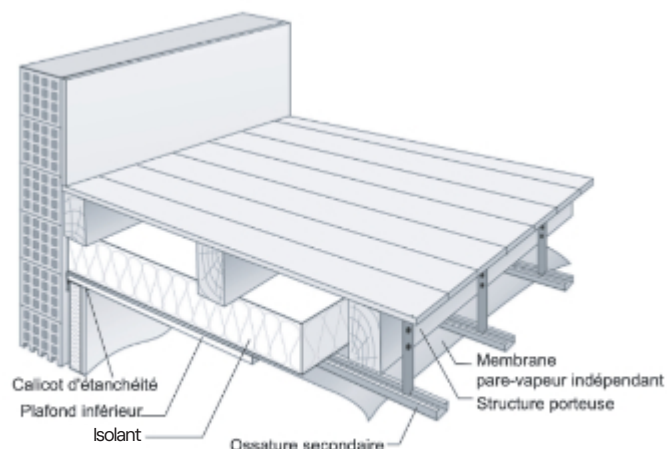
Règles de l'art de systèmes combles sous plancher

Documents techniques unifiés :

- DTU 45.10
- DTU 23.1
- DTU 31.2
- DTU 25.41

Cahiers de prescriptions techniques :

- CPT 3560_V2
- CPT 3647



Ordre de pose



1

Mise en place de la structure secondaire

2

Mise en place de l'isolant

3

Mise en place et finitions de la membrane pare-vapeur

4

Pose plaque de plâtre ou parement de plafond inférieur



Entre fermettes

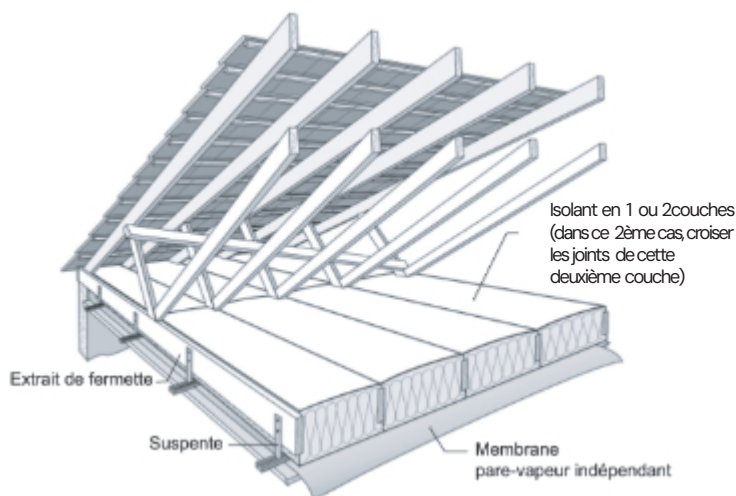
Règles de l'art de systèmes combles perdus entre fermettes

Documents techniques unifiés :

- DTU 45.10

Cahiers de prescriptions techniques :

- CPT 3560_V2
- CPT 3647



Ordre de pose



1

Mise en place de la structure secondaire

2

Pose plaque de plâtre ou parement de plafond inférieur

3

Mise en place et finitions de la membrane pare-vapeur

4

Mise en place de l'isolant



En rampant de toiture

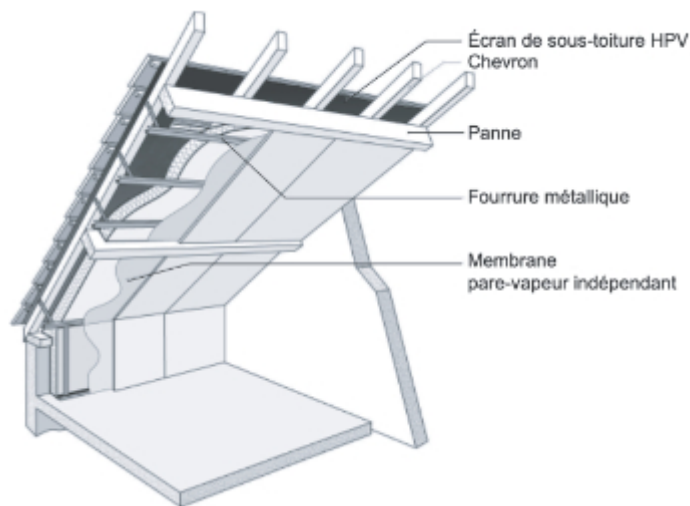
Règles de l'art de systèmes combles en rampant

Documents techniques unifiés :

- DTU 25.41
- DTU 31.2
- DTU 40.29

Cahiers de prescriptions techniques :

- CPT 3560_V2
- CPT 3647



Ordre de pose



1

Mise en place de la structure secondaire

2

Mise en place de l'isolant

3

Mise en place et finitions de la membrane pare-vapeur

4

Pose plaque de plâtre ou parement de plafond inférieur



ZA Nohac,
Lieu-dit Champ Grand
43350 Saint-Paulien

info@valosense.fr

[04 22 91 01 29](tel:0422910129)



valosense.fr